



# Rapport annuel 2023

---

## LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000



## 2023, aura encore été une année riche en événements pour notre syndicat.

Tout d'abord, l'achèvement des travaux de modernisation et d'extension de notre centre de tri s'est déroulé en bonne intelligence avec nos partenaires qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Nous avons collaboré avec S.W.S (mandataire du groupement) pour la conception et EIFFAGE pour la réalisation, avec de nombreux sous-traitants locaux.

Nous avons été contraint, pendant l'arrêt total du processus de tri, de délester nos tonnages entrants (3900 tonnes) vers plusieurs autres centres de tri de notre exploitant, occasionnant un surcoût non prévu. Au départ tout aurait dû converger vers le seul centre de tri de Seiches sur Le Loir, dans le Maine et Loir.

C'est le seul imprévu qu'il faut souligner, car désormais ce nouvel outil de performances de haut niveau, nous permet de réceptionner des collectes dans le respect de l'extension des consignes de tri (les multi-matériaux et les emballages seuls, et également pour les fibreux). Notre équipement dispose désormais d'une supervision, en temps réel, au cœur de la chaîne de tri, ce qui permet un contrôle permanent et une plus grande réactivité, en cas de besoin.

En point d'orgue, toute l'équipe du SYTOM a quitté, en fin d'année, la Mairie de Châteauroux, pour rejoindre nos nouveaux locaux, flambants neufs, pour la plus grande satisfaction de tous.

En matière de prévention, il faut saluer, en juin, la stagiairisation de Charlène BARRAUD notre ambassadrice de tri, qui a trouvé désormais son autonomie.

2023, aura vu l'arrivée des tonnages des dernières collectivités à avoir intégré notre « Entente intercommunale » (Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et le SICTOM de Champagne Berrichonne).

Enfin, cette année, notre syndicat a résolument pris le tournant des « Energies Vertes » en attribuant un nouveau marché pour le traitement de nos refus de tri (8540 t), qui partent vers l'unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération du groupe PAPREC à Chanceaux-près-Loches (37). Egalement en détournant un peu plus de 1100 t d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Gournay (36) vers l'Unité de Valorisation Énergétique du Groupe SUEZ située à Valcante dans le Loir-et-Cher.

Ces mesures plus vertueuses permettent, en plus, de ne pas ou moins payer de TGAP.

Pour 2024, il convient de finaliser, avec notre exploitant, l'avenant au marché de modernisation post-travaux, mais également de conduire une réflexion commune autour du risque incendie pour pérenniser l'assurabilité de notre usine.

Après le recrutement par Châteauroux Métropole d'un chargé de mission, il convient également de commencer à construire à l'échelle du territoire notre futur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, mutualisé (PLPDMA).

Enfin, nous poursuivrons notre réflexion avec le Cher pour la construction d'une unité commune de traitement de nos O.M.R, à l'horizon 2030, comme la récente modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) semble désormais nous y autoriser.

Voilà donc de beaux nouveaux chantiers à conduire...

## SOMMAIRE

### I. **FAITS MARQUANTS**.....p.3

### II. **TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE** ..... p.4

- 1- Les statuts.....p.5
- 2- La gouvernance .....p.6
- 3- Les compétences.....p.7

### III. **INDICATEURS TECHNIQUES**.....p.8

- 1- Chiffres clés.....p.9
- 2- Principaux indicateurs.....p.10
- 3- Schéma des flux..... p.11
- 4- Centre de tri..... p.12-13
- 5- Quai de transit.....p.14
- 6- Plateforme de stockage du verre.....p.15
- 7- Les études.....p.16

### IV. **COMMUNICATION & SENSIBILISATION** ..... p.17

- 1- L'information.....p.18

### V. **INDICATEURS FINANCIERS**.....p.19

- 1- Le fonctionnement.....p.20
- 2- L'investissement.....p.21

### **LEXIQUE**.....p.22



# FAITS MARQUANTS 2023

**Janvier :**

SICTOM de la Champagne Berrichonne et la CCPI deviennent membre de l'entente intercommunale

**Février à Août:**

Démarrage des travaux de l'usine de tri

-> *Jusqu'en août* : Travaux du bâtiment

-> *A partir de mai* : Travaux sur la partie process



**Juin :**

Stagiarisation de l'ambassadrice du tri

**Juillet :**

Lancement du marché pour les refus de tri qui partent désormais en CSR



**Août :**

Démarrage du nouveau process

**Décembre**

Inauguration du centre de tri le 14 décembre





# TERRITOIRE ET ORGANISATION SYNDICALE



# LES STATUTS

- **Année de création** : 1991
- **Type** : Syndicat Mixte fermé de Traitement des Ordures Ménagères  
*Etablissement Public Local qui exerce une mission de service public sans fiscalité propre*
- **Communes** : 46
- **Population** : 105 570 Habitants
- **Compétences** : Traitement des déchets ménagers et assimilés
- **Composition** : 3 intercommunalités
  - Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole
  - Communauté de Communes Val de l'Indre/ Brenne
  - Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Alors que les 3 collectivités ont conservé la charge de la collecte des ordures ménagères, le SYTOM doit assurer, par transfert de compétence, les autres missions suivantes :



- **La collecte sélective du verre d'emballage alimentaire** en vue du recyclage
- **L'information et la sensibilisation** auprès des usagers
- **La gestion des installations** du SYTOM (1 centre de tri, 1 quai de transfert, 1 plate-forme de stockage du verre)



# LA GOUVERNANCE



Eric CHALMAIN  
Président



Michel GEORJON  
1er Vice-Président



Delphine GENESTE  
2ème Vice-Président



Virginie ALAUME  
Membre du bureau



Chantal MONJOINT  
Membre du bureau



Didier BARACHET  
Membre du bureau



Patrice BOIRON  
Membre du bureau



Didier DUVERGNE  
Membre du bureau



Jean-Pierre NANDILLON  
Membre du bureau



Patrice PERRAT  
Membre du bureau



Lionnel PERROT  
Membre du bureau



Jean Pierre PASCAUD  
Membre du bureau

## COLLECTIVITES

### Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

## DELEGUES TITULAIRES

Mme ALAUME Virginie  
M. AVEROUS Gil  
M. BARACHET Didier  
M. BERGOUGNAN Eric  
M. CHALMAIN Eric  
M. DAILLY Francis  
Mme DE TARLE Claire  
Mme DUPONT Catherine  
M. DUVERGNE Didier  
M. EUMONT- CAMUS Thierry  
M. FILLONEAU Alexandre  
Mme GENESTE Delphine  
M. GEORJON Michel  
M. IMBERT Tony  
Mme LELONG Annabelle  
M. MATHEY Valentin  
Mme MONJOINT Chantal  
M. PASCAUD Jean-Pierre  
Mme RUET Catherine  
M. RULLAUD François  
Mme TOURRES Dominique

## DELEGUES SUPPLEANTS

M. BOUQUET Christian  
M. CARANTON Gilles  
Mme COCLIN Angélique  
M. DELAGE Benjamin  
M. DEVAULT Philippe  
M. DODY Joël  
M. GAYRAUD Jean-Claude  
Mme GERBAUD Frédérique  
M. HUGON Jean-Yves  
M. LAMY Jean-Marie  
M. MERIGOT Denis  
M. MICHEL Julien  
M. PELE Christopher  
Mme PETITPEZ Florence  
M. PILLE Pascal  
M. RIGAUD Philippe  
Mme SALLE Marie  
M. VRILLON Roland

### Communauté de Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la Creuse

Mme DIOT Nathalie  
M. MOREAU Jean-Michel  
M. NANDILON Jean-Pierre  
M. NEMPONT Gilles  
M. PERROT Lionnel  
M. SCHMITT Jean-Marc

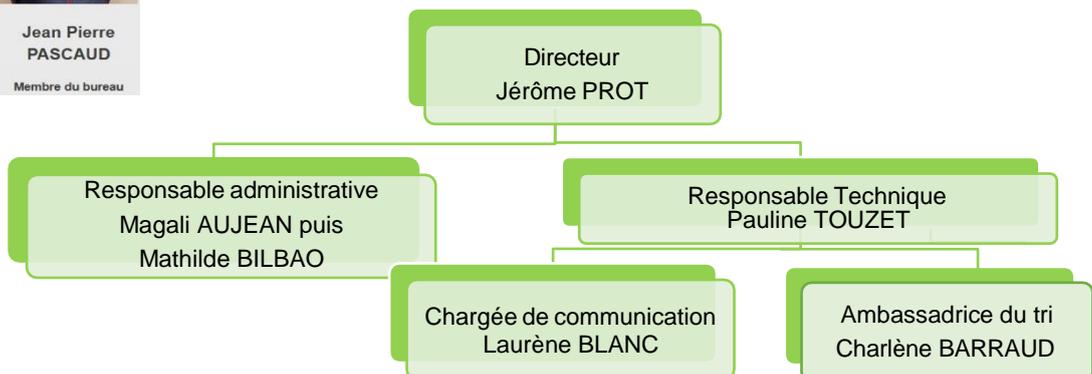
M. CHARTIER Bruno  
Mme CHAVINIER RELA Sabine  
M. GODET Jérémie  
M. GRELET Jean-Paul  
M. HUET Joël  
Mme JOUANNET Monique

### Communauté de Communes Val de l'Indre, Brenne

M. BOIRON Patrice  
M. CHARON Pierre  
M. PERRAT Patrice  
M. VANDAELE Christophe

Mme BATARD Françoise  
M. MANCOIS Tanguy  
M. PERROT Dominique  
M. PIVOT Christophe

## Le personnel



# LES COMPETENCES

Qui fait quoi ?

## 1- PREVENTION

EPCI\* & SYTOM



Prévention  
des déchets

PLAN REGIONAL DE  
PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS

PLAN LOCAL DE  
PREVENTION ET DE  
GESTION DES DECHETS  
MENAGERS ET  
ASSIMILES

## 2- COLLECTE

EPCI\* & SYTOM

EN PORTE A PORTE &  
EN POINTS D'APPORTS  
VOLONTAIRES



Emballages  
et papiers

Déchets ménagers  
résiduels



Verre

## 3- TRANSPORT

& TRANSFERT

EPCI\* & SYTOM



Transport vers les  
centres de traitement



Transport vers la  
plateforme de stockage

## 4- VALORISATION & TRAITEMENT

SYTOM

Verre

Recyclage

Déchets résiduels

Valorisation  
énergétique

Emballages et papiers

Valorisation  
matière

\*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale = collectivités adhérentes au SYTOM

\*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



# INDICATEURS TECHNIQUES



# LES CHIFFRES CLES

## Le territoire



**2** communautés de communes : Eguzon, Argenton,

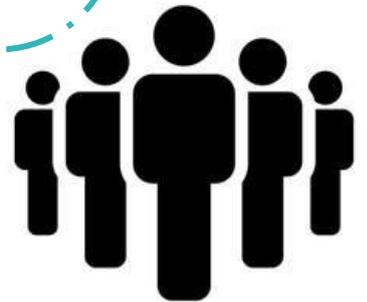
Vallée de la Creuse & Val de l'Indre, Brenne

**1** communauté d'agglomération : Châteauroux

Métropole

**46** communes

**1** unité d'exploitation (gérée par COVED)



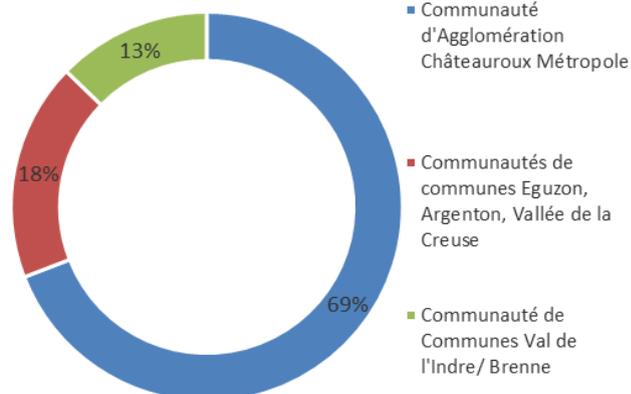
## La population

### Répartition de la population par secteur

**105 570**

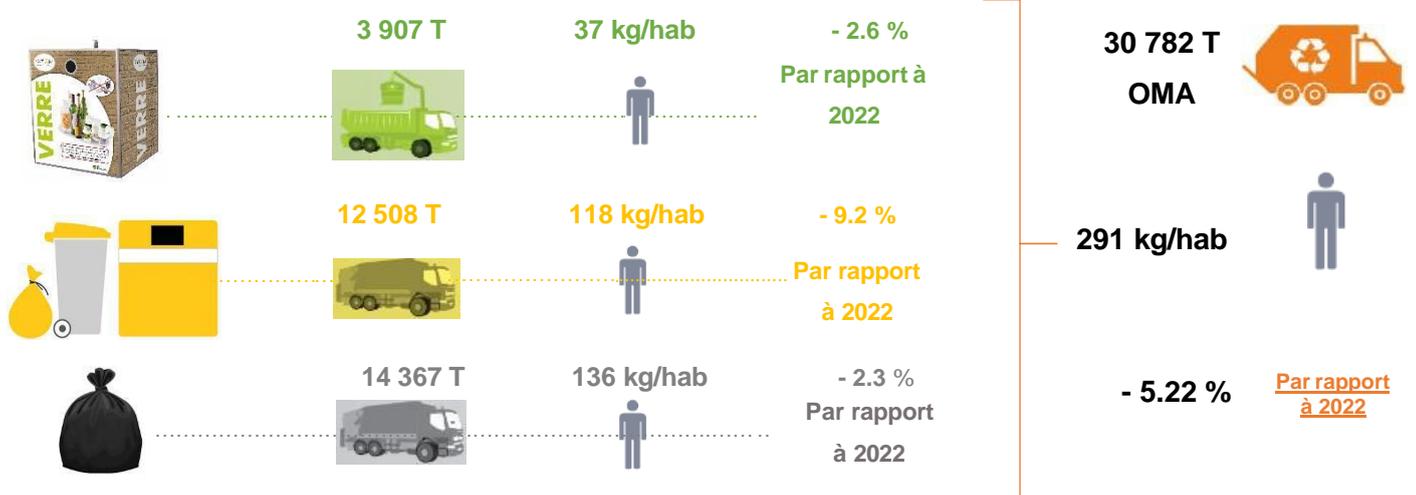
habitants

\* Insee, selon population municipale légale 2020

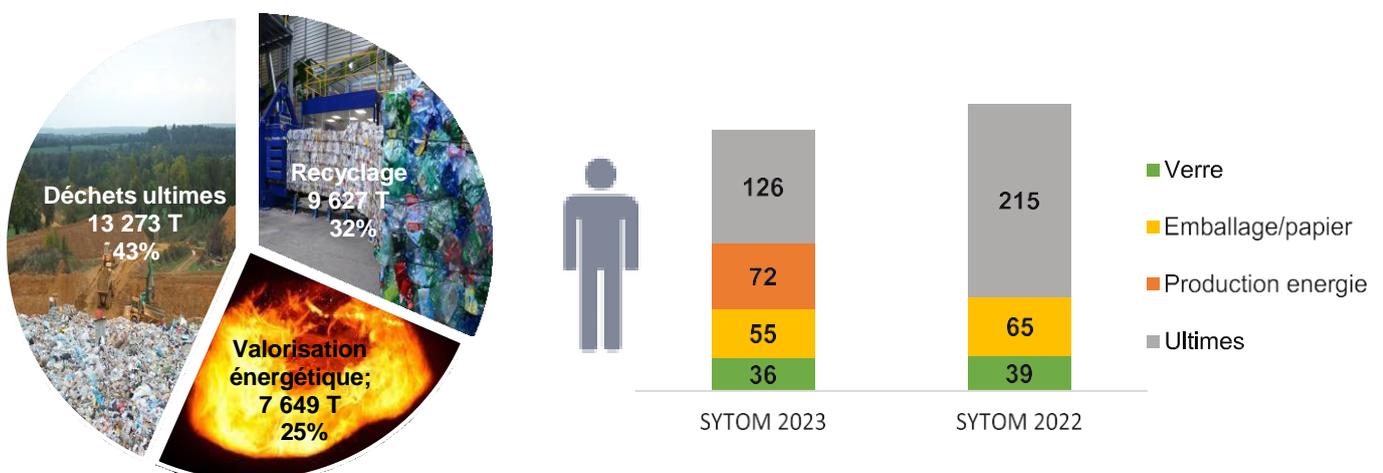


# PRINCIPAUX INDICATEURS

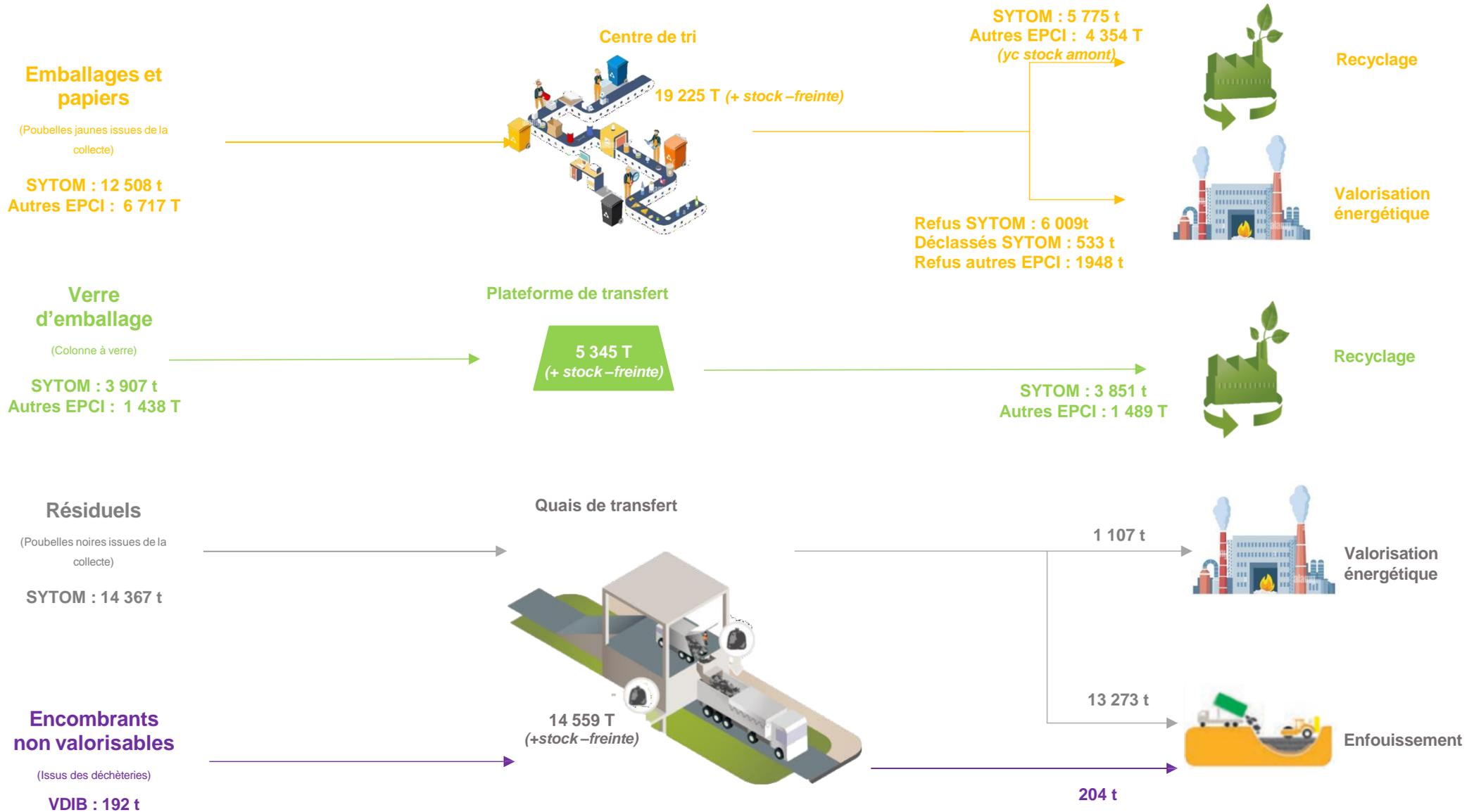
## Tonnes collectées



## Répartition des tonnes après traitement



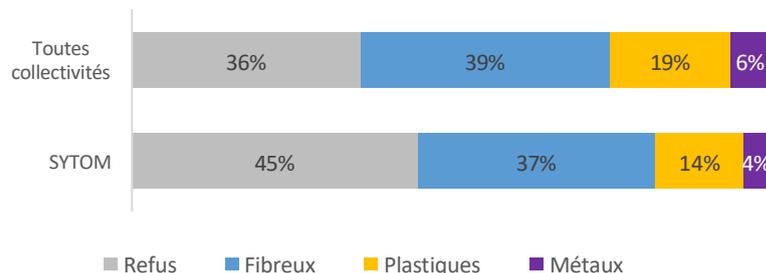
# Schéma des flux



# LE CENTRE DE TRI



Caractérisations des déchets entrants au centre de tri



Les déchets d'emballages et papiers collectés par les collectivités sont envoyés vers le centre de tri du SYTOM. Ainsi ce sont plus de 19 000 tonnes qui sont traitées sur le site chaque année.

Envoyés en mélange, ces déchets sont séparés en **12 catégories de matériaux** afin de permettre une valorisation matière.

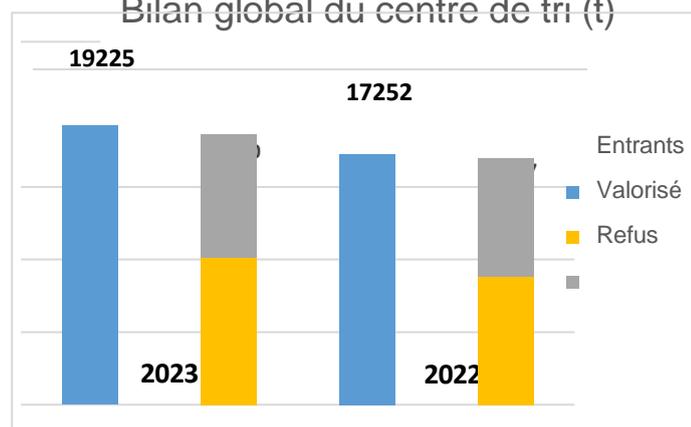
Cette année est assez peu représentative en terme de performance. En effet, les travaux de modernisation du centre de tri et le **délestage obligatoire des tonnes** sur différents sites ont limité la valorisation avec pour conséquence une perte de 3 points par rapport à 2022 sur l'ensemble des tonnages.

Néanmoins les derniers mois de l'année ont démontré que les **équipements de haute technologie** nouvellement mis en place ainsi que le contrat de performance imposé à l'exploitant sont très efficaces. Pour preuve le taux de refus de tri mesuré sur cette période est inférieur à 35% alors qu'il était de 45% en 2022.

Pour garantir toujours plus d'efficacité, il est cependant nécessaire de **renforcer l'action de nos ambassadeurs** de tri afin de sensibiliser et accompagner les usagers dans leur geste de tri et ainsi réduire la part de déchets non valorisables entrants au centre de tri (45% de l'entrant pour le SYTOM).

- **Nom** : EVOL'UTOM
- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Emballages et papiers issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages entrants** : 19 225 t
- **Débit horaire** : 8.5t/h
- **Fonctionnement** : 2 postes (5h-13h, 13h-21h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 36 personnes postés

Bilan global du centre de tri (t)



# LE CENTRE DE TRI MODERNISE



- **Entreprise retenue** : Mandataire du groupement SWS avec 80% de sous-traitants de la région centre
- **Montant des travaux** : 8 534 764 € HT
- **Montant des subventions** : 1 132 211 € ADEME et CITEO
- **Durée des travaux** : 5.5 mois (février/juillet 2023)
- **Tonnage délesté** : 3900 T sur les sites de Seiches sur le Loir (49), Clermont Ferrand (63) et Le blanc Mesnil (93)



Doté d'un process à **dimension industrielle** avec les technologies les plus innovantes du moment, le nouveau centre de tri a été conçu pour atteindre des performances de tri élevées tout en limitant au maximum les coûts.

**Préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de CO2**, tel est le crédo du syndicat qui n'a pas hésité à investir dans des machines toujours plus performantes pour ainsi répondre aux exigences nationales (extension des consignes de tri plastiques), locales (absence d'autre unité de traitement) et aux évolutions réglementaires (réduction de l'enfouissement).

Près de **6 mois de travaux** ont été nécessaire pour que ce nouvel outil industriel voit le jour.

Cette installation redémarrée en août présente une capacité pouvant atteindre **25 000 tonnes** par an. Elle permet de réceptionner et traiter les déchets de 11 collectivités de l'Indre et de la Creuse – un territoire de plus de **260 000 habitants** qui participe donc au développement de **l'économie circulaire** grâce à la valorisation matière et énergétique produite par l'usine.

La nouvelle unité, qui représente un investissement de plus de **10 millions d'euros** pour le SYTOM compte désormais 46 salariés. Elle est également dotée d'un **parcours pédagogique** destiné à promouvoir le tri et la réduction des déchets auprès des habitants.

# LE QUAI DE TRANSIT

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets résiduels issus de la collecte sélective et déchets industriels banals des professionnels
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 11 695 t. (SYTOM) et 1 653 t. (COVED)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes



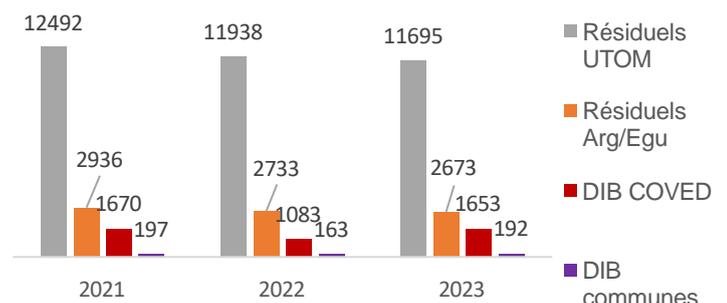
Le quai de transit du syndicat est utilisé pour permettre une **rupture de charge** des déchets avant transfert vers les unités de traitement finales en benne 30m3 ou en camion à fond mouvant. Ainsi, il réceptionne à la fois les déchets des résiduels du SYTOM (Châteauroux métropole et Val de l'Indre/Brenne) mais également ceux des professionnels qui ont contractualisé avec l'exploitant. Les déchets résiduels de la CDC Argenton/Eguzon Vallée de la creuse transitent quant à eux par deux autres quais propriétés de la collectivité.



## **ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (centre d'enfouissement)

- Situé à Gournay (36), à 30 km du site des Sablons
- Capacité de 85 000t/an
- Réceptionne les déchets résiduels et ultimes du SYTOM
- Le procédé de traitement permet la production d'énergie in situ (récupération de la chaleur, production d'électricité, ...)

Evolution des tonnages en transit



Comme en 2022, les tonnages de résiduels transitant par le quai sont en régression. La baisse de la consommation et les changements de comportement des usagers notamment dans la gestion des déchets verts et organiques expliquent cette donnée.

Il est à noter que depuis juillet et le renouvellement du marché de traitement des déchets résiduels, une partie de ces derniers sont admis en **unité de valorisation énergétique**.

# LA PLATEFORME DE STOCKAGE DE VERRE

- **Localisation** : UTOM des Sablons propriété du SYTOM
- **Entrants** : Déchets d'emballages alimentaires en verre issus de la collecte sélective
- **Exploitant** : COVED Environnement
- **Tonnages traités** : 3 907 t. (SYTOM) et 1 438 t. (autres EPCI)
- **Fonctionnement** : 1.35 postes (7h30-17h)
- **Organisation** : 5j/semaine du lundi au vendredi
- **Agents** : 2 personnes

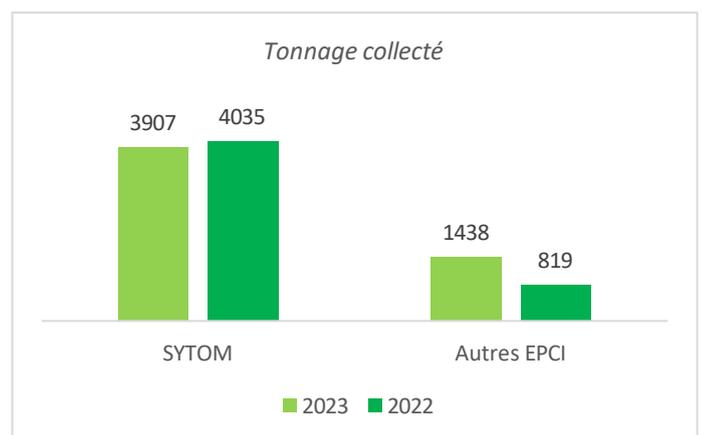


La collecte sélective du verre se fait en colonnes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble des communes du SYTOM. Ces dernières sont levées tous les quinze jours par la société COVED Environnement. Une rupture de charge est faite sur la plate-forme de regroupement de l'UTOM. Le produit est ainsi stocké sur une dalle puis lorsque la quantité de chargement requise est atteinte, le verre est évacué vers une usine de traitement.



- 324** colonnes (1 pour 347 habs)
- 10** colonnes enterrées
- 2** Ampliroll à grue de collecte

En 2023, les tonnages collectés pour le SYTOM ont diminué de 3.18 % mais la **production à l'habitant reste importante** à 36kg/an/hab soit plus de 4.5% par rapport à la moyenne nationale ce qui est une très bonne performance et qui démontre que le geste de tri est acquis par les usagers.



# LES ETUDES

## Etude OMR

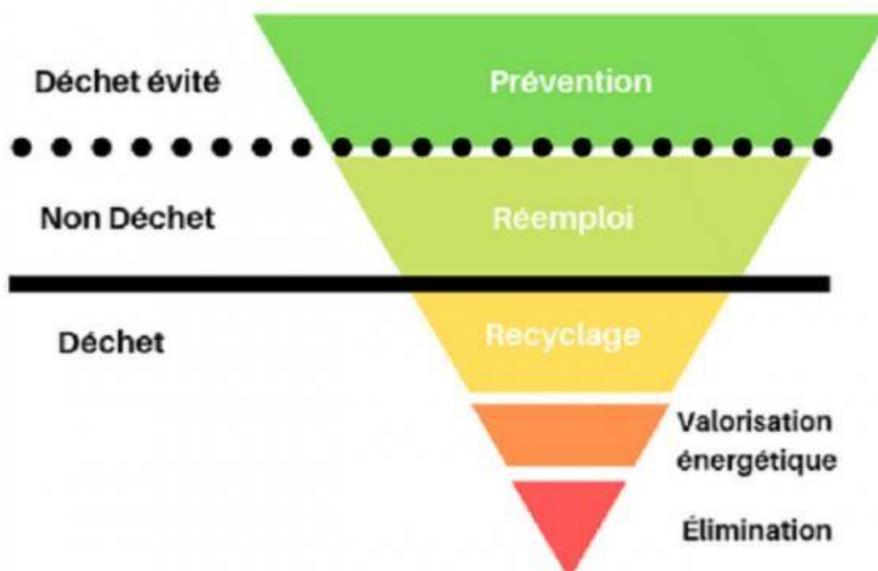
Le Syndicat se voulant acteur et actif pour que la solution transitoire d'enfouissement soit la moins durable possible pour limiter, à la fois, les impacts financiers et environnementaux et parce que les sujets du traitement des OMR et du tri à la source des biodéchets impactent l'ensemble des collectivités, il a été décidé en fin d'année 2020, de réunir tous les acteurs du département et des départements limitrophes pour proposer une collaboration à l'échelle interdépartementale.

Ainsi, pour plus de cohérence et de maîtrise des coûts, les collectivités ont décidé de s'unir en groupement de commande pour la réalisation d'une étude d'opportunité. Son rendu composé d'un état des lieux et d'une proposition de scénarios d'installation de traitement a été présenté en cours de l'été 2022. Face au succès de cette entente et dans l'intérêt de toutes, les collectivités ont décidé de poursuivre leur collaboration en menant une étude d'opportunité.

En 2023, les services de l'Etat et de la Région ont été mis à contribution afin d'organiser des réunions et d'étudier la faisabilité de la restitution de cette étude.

A ce stade, les acteurs sont conscients qu'ils manquent une solution de traitement pour les OMR dans le sud de la Région Centre et de ce fait, les élus des départements voisins ont été contacté afin d'envisager une collaboration commune.

## Pyramide des déchets





# LA COMMUNICATION & LA SENSIBILISATION



# L'INFORMATION

## ANIMATIONS SCOLAIRES



**1280**  
élèves sensibilisés



**20**  
établissements



**52**  
classes



**- 2 710**  
élèves sensibilisés  
par rapport en 2022



## SENSIBILISATION TERRAIN



**4067**  
usagers résidents en  
habitat collectif



**1552**  
enseignes commerciales



**1874**  
usagers résidents en  
habitat individuel



**+ 4 414**  
usagers sensibilisés  
par rapport en 2022

## AUTRES ANIMATIONS



**109**  
visiteurs au centre de tri



**272**  
usagers sensibilisés  
lors des partenariats



**886**  
usagers sensibilisés lors des  
manifestations



**+ 322**  
usagers sensibilisés par  
rapport en 2022



## CREATION DE NOUVEAUX OUTILS



Composteur  
pédagogique



Scénographie du  
centre de tri



Visite virtuelle de l'installation



Plaquette pour  
l'inauguration



Carte de vœux

## Point sur le PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Des réunions ont été ainsi programmées courant 2023 afin d'initier la faisabilité des actions à mettre en œuvre. A l'issue, il a été décidé de recruter un chargé de mission qui arrivera courant 2024, pour 3 ans renouvelable une fois. Les missions principales seront d'établir une phase de diagnostic et ensuite de proposer des actions de prévention permettant d'atteindre les objectifs visés.



# LES INDICATEURS FINANCIERS



# LE FONCTIONNEMENT

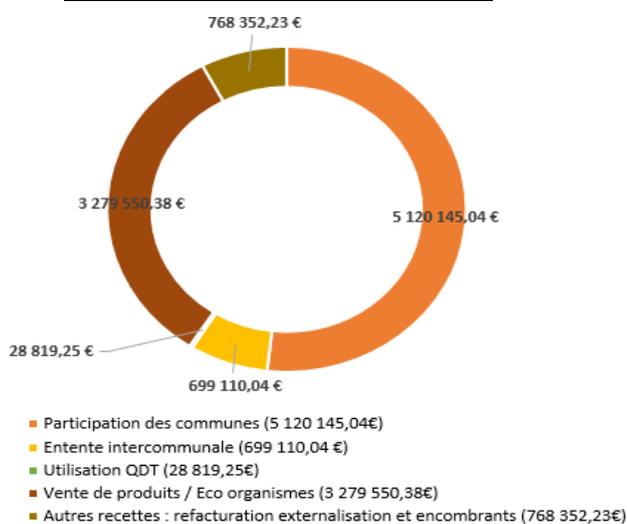
En 2023, les charges d'exploitation sont en augmentation de 42% par rapport à 2022, expliqué notamment par l'évolution à la hausse de la TGAP une nouvelle fois et au traitement des tonnages de l'Entente Intercommunale.

Les charges financières ont augmenté suite à la contractualisation de deux emprunts permettant le financement d'une partie des travaux d'agrandissement.

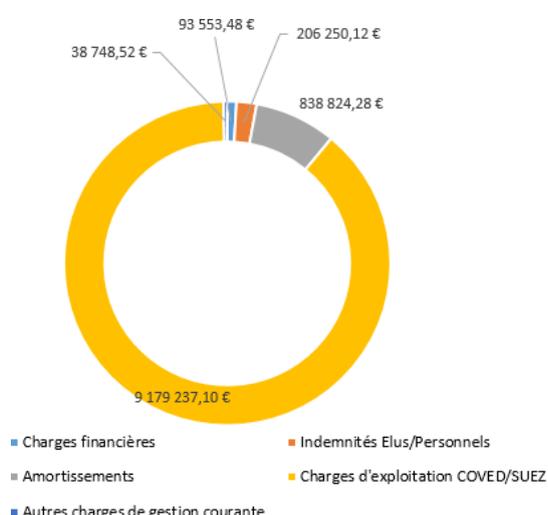
En parallèle, les recettes de fonctionnement restent stables ventilés entre l'externalisation des tonnes triées et la refacturation aux nouveaux apporteurs de l'Entente Intercommunale.

## RECETTE ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### REPARTITION DES RECETTES



### REPARTITION DES DEPENSES



Personnel et élus

Contribution à l'habitant

1.95 €/hab

SYTOM

Exploitation

Contribution à l'habitant

86.94 €/hab

SYTOM

Soutiens et vente matériaux

Contribution à l'habitant

31 €/hab

SYTOM

EPCI

Contribution à l'habitant

48.50 €/hab

Facturation à la tonne

141.95 €/t

SYTOM

# L'INVESTISSEMENT

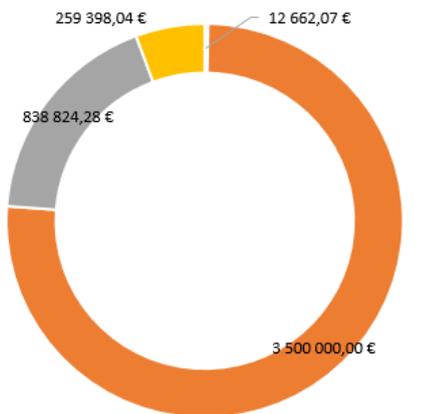
Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des amortissements. Elles sont en légère hausse par rapport à 2022.

La principale dépense de l'année 2023 concerne les travaux de modernisation et d'extension du centre de tri associés au remboursement de l'emprunt lié à la modernisation de 2015 qui perdure.



## RECETTE ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

### REPARTITION DES RECETTES

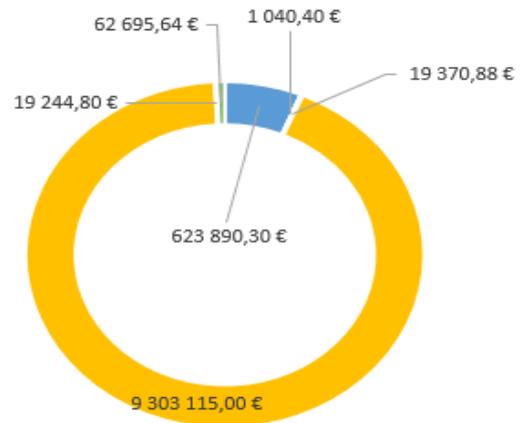


- FCTVA (12 662,07 €)
- Amortissements (838 824,28 €)
- Emprunts (3 500 000 €)
- Excédent de fonctionnement (259 398,04€)

**4 610 884 €**

**+300%/ 2022**

### REPARTITION DES DEPENSES



- Capital d'emprunt (623 890,30€)
- Colonne à verre (19370,88€)
- Depot de garantie (19 244,80€)
- Divers (62 695,64€)
- Frais d'études CDT (1040,40€)
- Construction ( 9 303 115,00€)

**10 029 357 €**

**+652%/ 2022**

### Evolution de la section d'investissement 2022-2023



**CDC** : Communautés de Communes

**CSR** : Combustible de Récupération Solide

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale

**ISDND** : Installation de stockage de déchets non dangereux

**OMA** : Ordures ménagères et assimilées

**OMR** : Ordures ménagères résiduelles

**PLPDMA** : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

**SRADET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

**SYTOM** : Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères

**TGAP** : Taxe générale sur les activités polluantes

**UTOM** : Unité de traitement des Ordures Ménagères